

## CHARTRE DE « BIEN TRAITANCE » OU COMMENT AVOIR LE SOUCI DE L'AUTRE ?

### Droits et devoirs du patient et client de soins

1. Vous êtes reconnu et considéré comme une personne unique.
2. Vous avez droit au respect de l'intimité.
3. Vous avez droit au choix pour toute décision vous concernant grâce à une information éclairée.
4. Vous avez droit à une communication adaptée.
5. Vous avez droit à une prise en soins adaptée et personnalisée.
6. Vous avez droit à une prise en soins coordonnée.
7. Vous et votre entourage avez le devoir de respecter les droits et libertés des autres (résidents et intervenants), selon vos possibilités :
  - en faisant preuve de courtoisie et de tolérance
  - en observant les règles de vie définies dans le règlement intérieur de l'établissement

### Droits et devoirs du soignant

1. Je suis reconnu comme un professionnel de santé. J'ai la connaissance du patient et client de soins, de ses goûts, de ses habitudes, de ses croyances, de sa pathologie... et je lui garantis la confidentialité, dans l'application du secret professionnel.
2. Je frappe avant d'entrer dans une chambre.  
Je m'annonce, je me présente, j'informe la personne soignée de ce que je vais faire.
3. J'évalue l'état du patient et je l'en informe. Je veille à ce que les choix restent compatibles avec le projet médical. J'accueille et je favorise l'échange avec l'entourage.
4. J'utilise la communication dans toutes ses dimensions : regard, sourire, proximité, voix, toucher, attitude (debout/assis), écoute...
5. Je maintiens et je préserve l'autonomie. J'encourage au lever : j'utilise les méthodes et moyens adaptés pour la mobilisation. J'évalue la qualité du soin que j'ai fait, dans toutes ses dimensions : est-ce que j'aimerais que l'on fasse la même chose pour moi ? et de cette façon ?
6. Je collabore avec les différents professionnels lors de synthèses  
Je dois solliciter de l'aide si besoin auprès d'un autre soignant.
7. Je suis un professionnel de santé engagé dans le respect des règles de l'art ainsi définies dans cette charte.